

# **PROCES-VERBAL**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020**

Sous la présidence de Mme Florence BERLO, Maire

Nombre de conseillers en fonction : 15

**Membres présents** :

Olivier LOISIL, André GUYOLLOT, Frédérick HOUZE, Claude EVRARD, Pierre ARNOUX, Patrice JOLY, Florence BERLO, Elodie COUAILLER, Lionel ROULLIER, Yann LUMIERE, Antoine RIVIERE, Jean-Jacques BRUCKER, Pascal LAFAURY et Frédéric GROSNOU

**Membres absents avec procuration** : /

**Membres absents sans procuration** : Mme Marie-Line SALLAT

**Secrétaire de séance** : M. Olivier LOISIL

### **Rappel de l'ordre du jour** :

- Approbation des comptes de gestion 2019 : budgets général, eau, assainissement, station-service
- Vote des comptes administratifs 2019 : budgets général, eau, assainissement, station-service
- Vote des budgets primitifs 2020 : budgets général, eau, assainissement, station-service
- Vote des taux d'imposition communaux,
- Demande prêt pour travaux du garage,
- Vote du montant des indemnités du maire et des adjoints,
- Vente parcelle Olivier GUYOT
- Courrier M. Flourey « Le Lion d'Or »
- Questions diverses

Ouverture de séance : 18h00

## **1- Approbation comptes de gestion 2019 : Budget général**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout y est régulier,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 décembre 2019;
  2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **2- Approbation comptes de gestion 2019 : Budget station-service**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout y est régulier,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 décembre 2019;
  2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019,
  3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **3- Approbation comptes de gestion 2019 : Budget eau**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du service d'eau de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service d'eau de l'exercice 2019;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 du service d'eau, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout y est régulier,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 décembre 2019 sur le service d'eau ;
  2. statuant sur l'exécution du budget du service d'eau de l'exercice 2019;
  3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion du service d'eau dressé pour l'exercice 2019 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **4- Approbation comptes de gestion 2019 : Budget assainissement**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du service d'assainissement de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service d'assainissement de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 du service d'assainissement, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout y est régulier ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 décembre 2019 sur le service d'assainissement ;
  2. statuant sur l'exécution du budget du service d'assainissement de l'exercice 2019 ;
  3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion du service d'assainissement dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

## **5- Approbation comptes administratif 2019 : Budget général**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Considérant que tout y est régulier,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 décembre 2019;
  2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare sur le compte administratif dressé pour l'exercice 2019 par le Maire, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **6- Approbation comptes administratif 2019 : Budget station-service**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Considérant que tout y est régulier,

4. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 décembre 2019;
  5. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  6. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare sur le compte administratif dressé pour l'exercice 2019 par le Maire, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **7- Approbation comptes administratif 2019 : Budget eau**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Considérant que tout y est régulier,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 décembre 2019;
  2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare sur le compte administratif dressé pour l'exercice 2019 par le Maire, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **8- Approbation comptes administratif 2019 : Budget assainissement**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Considérant que tout y est régulier,

7. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 décembre 2019;
  8. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  9. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare sur le compte administratif dressé pour l'exercice 2019 par le Maire, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

9- Vote du budget général 2020

PRESENTATION GENERALE  
BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges pour le fonctionnement et l'entretien des bâtiments	215 100.00	124 936.16	résultat reporté
Charges de personnel	333 400.00	393 400.00	impôts
Interêts des emprunts	21 000.00	447 580.00	Dotations
Dépenses diverses	110 460.00	114 200.00	Recettes diverses
Virement section investissement	287 285.16		
<b>Dépenses de FONCTIONNEMENT</b>	<b>967 245.16</b>		
Atténuation des impôts suite à la modification fiscalité	112 871.00		
	<b>1 080 116.16</b>	<b>1 080 116.16</b>	
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	
Remboursement d'emprunts	142 000.00	287 285.16	Virement de la section fonctionnement
Résultat reporté	37 156.60	290 156.60	excédent de fonctionnement
Travaux	1 497 745.16	9 500.00	FCTVA 2019
		235 760.00	subventions
		1 100 000.00	Emprunts
		7 200.00	Autres recettes
Reste à réaliser 2019	323 000.00	70 000.00	Reste à réaliser 2019
	<b>1 999 901.76</b>	<b>1 999 901.76</b>	

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE

APPROUVE le budget général 2020

## 10- Vote du budget station-service 2020

### PRESENTATION GENERALE BUDGET STATION-SERVICE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges pour le fonctionnement et l'entretien de la station	127 350.00	109 158.21	70 - vente de carburant et regie lavage
		18 191.79	résultat reporté
	<b>127 350.00</b>	<b>127 350.00</b>	

APRES en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le budget station-service 2020

## 11- Vote du budget eau 2020

### PRESENTATION GENERALE BUDGET EAU

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges pour le fonctionnement et l'entretien du réseau	74 400.00	165 000.00	Facturations 2020
Charges de personnel	18 798.00	49 731.88	résultat reporté
Atténuation de produits : reversement redevance pollution	17 055.00	10 000.00	Ecritures entre sections (travaux en régie)
Intérêts des emprunts	1 600.00	8 900.00	Amortissements subventions
Depenses diverses	3 800.00		
Amortissements	73 585.31		
Virement section investissement	44 393.57		
	<b>233 631.88</b>	<b>233 631.88</b>	
DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Remboursement d'emprunts	9 400.00	44 393.57	Virement de la section fonctionnement
Résultat reporté	62 509.47	22 509.47	excédent de fonctionnement
Travaux	208 498.38	19 000.00	FCTVA
		89 819.50	subventions
Amortissement subvention	8 900.00	73 585.31	Amortissements
Reste à réaliser 2019	44 000.00	84 000.00	Reste à réaliser 2019
	<b>333 307.85</b>	<b>333 307.85</b>	

APRES en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
13 voix « Pour »  
1 Abstention

**APPROUVE** le budget eau 2020



## 12- Vote du budget assainissement 2020

### PRESENTATION GENERALE BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges pour le fonctionnement et l'entretien du réseau	10 200.00	23 660.00	Facturations 2020
Charges de personnel	8 000.00	4 000.00	Ecritures entre sections (travaux en regie)
Attenuation de produits : reversement redevance modernisation reseau	4 800.00	47 193.37	résultat reporté
Interêts des emprunts	60.00		
Dépenses diverses	500.00		
Amortissements	6 400.00		
Dépenses imprévues	2 000.00		
Virement section investissement	42 893.37		
	<b>74 853.37</b>	<b>74 853.37</b>	
DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Remboursement d'emprunts	450.00	42 893.37	Virement de la section fonctionnement
Travaux	68 012.89	19 169.52	Résultat reporté
	<b>68 462.89</b>	6 400.00	Recettes amortissements
		<b>68 462.89</b>	

APRES en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le budget assainissement 2020

### 13- Vote des taux d'imposition communaux

Le Maire présente au conseil, les taux de références communaux de 2019, et propose les taux suivants pour l'exercice 2020, soit :

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe habitation	12,28 %	
Taxe Foncière Bâtie	10,02 %	10,02 %
Taxe Foncière Non Bâtie	42,83 %	42,83 %
Taux de Cotisation Foncière des Entreprises	17,58 %	17,58 %

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- décide de voter les taux de 2020, comme présenté ci-dessus

### 14- Demande prêt travaux du garage « Services 58 »

Le Maire donne connaissance au conseil qu'il y a lieu de faire une demande de prêt afin de financer les travaux d'extension du garage automobile, de la réfection du terrain de tennis, de rénovation de la cuisine de la cantine scolaire et de la salle des fêtes, de voirie et pour l'acquisition de parcelles et d'un nouveau bus scolaire pour un montant total de 200 000,00 €.

Il présente donc au conseil les différentes propositions reçues qui se présentent comme suit :

<b>Crédit Agricole</b>		Taux fixe		
Montant du prêt	durée	trimestriel	semestriel	annuel
200 000,00 €	25 ans	0,86 %		
COUT INTERETS		22 483,92 €		
Montant échéances		2 224,84 €		
200 000,00 €	20 ans	0,81 %		
COUT INTERETS		16 839,20 €		
Montant échéances		2 710,49 €		
200 000,00 €	15 ans	0,73 %		
COUT INTERETS		11 332,06 €		
Montant échéances		3 522,20 €		
Frais de dossier : 200 €				

<b>Banque Populaire</b>		Taux fixe		
Montant du prêt	durée	trimestriel	semestriel	annuel
200 000,00 €	20 ans	0,66 %		
COUT INTERETS		13 655,20 €		
Montant échéances		2 670,69 €		
200 000,00 €	15 ans	0,55 %		
COUT INTERETS		8 500,60 €		
Montant échéances		3 475,01 €		
Frais de dossier : 0 €				

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Décide de retenir la proposition de la Banque Populaire pour un prêt d'un montant de 200 000,00 €, soit :
  - durée 15 ans
  - taux fixe : 0,55 %
  - remboursement trimestriel
  - frais de dossiers : 0 €
- Autorise le Maire à signer le contrat.

## **15- Vote du montant des indemnités du maire et des adjoints**

Le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du Maire et des adjoints, et l'invite à délibérer.

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L 2123-24,
- Considérant les articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux adjoints, à la suite de l'élection du Maire et des adjoints,

Le conseil après en avoir délibérer :

- décide d'attribuer au Maire le taux maximal représentant, suivant la catégorie de la commune : 40,3 % de l'indice de référence 1027 à compter du 26 mai 2020.
- décide d'attribuer aux trois adjoints, le taux maximal représentant, suivant la catégorie de la commune : 10,7 % de l'indice de référence 1027 à compter du 26 mai 2020.

## **16- Vente d'une parcelle de terrain à la M. Olivier GUYOT**

Le Maire rappelle au Conseil la vente accordée au profit de M. GUYOT Olivier d'une portion de la parcelle BR 195 située à proximité de la parcelle sur laquelle se trouvent ses bâtiments, soit la parcelle BR 213 pour une superficie de 273 m<sup>2</sup>.

Il explique que M. GUYOT souhaite acquérir la portion de la parcelle BR 212 appartenant à la commune dans la continuité de celle déjà acquise afin de stocker son matériel et précise que M. GUYOT ne sera pas autorisé à construire un bâtiment le long du local communal et devra laisser l'accès à la commune pour toutes réparations sur son bâtiment.

Le conseil, après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte la vente de la portion de la parcelle BR 212 à M. GUYOT,
- Autorise le Maire à faire la demande auprès des services des domaines pour l'estimation du montant de la future vente,
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## 17- Demande de M. FLOURY « Le Lion d'Or »

Le Maire donne connaissance au conseil d'un courrier de la part de M. FLOURY, pour l'hôtel restaurant « Le Lion d'Or ».

Dans ce courrier M. FLOURY demande la suspension de ses loyers du mois de juin à décembre 2020.

Il explique ses difficultés : au vu de la crise sanitaire actuelle, le COVID19, et avec la situation de confinement qui vient de passer et donc la fermeture de son établissement sur une durée de plus de 2 mois, et les mesures sanitaires à respecter, une perte financière sera existante.

Pour prendre en compte la demande de M. FLOURY et visant à lui permettre la continuité de son activité, le Maire propose une suspension de ses loyers mensuels sur une durée de 3 mois, soit du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2020, sachant qu'une annulation de loyers de 2 mois lui a déjà été accordé (avril et mai 2020) et précise que des aides de la part de la communauté de communes existent et qu'il va rediriger M. FLOURY vers ces services pour obtenir de l'aide.

La situation sera alors réétudier au mois de septembre lorsque M. FLOURY connaîtra les aides auxquelles il peut prétendre.

Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord, afin d'aider M. FLOURY financièrement :

- Pour une suspension de ses loyers mensuels sur une durée de 3 mois, soit du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2020,
- Une nouvelle étude de la situation de M. FLOURY sera faite en septembre 2020

Clôture de séance : 22h00